

# TAXE D'APPRENTISSAGE

Faÿs



Centre de formation, le Lycée Faÿs tient à contribuer à la valorisation des filières industrielles et tertiaires. Soutenez nous grâce à la taxe d'apprentissage.

Taxe d'Apprentissage  
**0,68 %**  
De votre masse salariale brute

Lycée Faÿs  
N° UAI :  
0690103M

La part principale  
**87 %**

Finance les formations par apprentissage et est reversée à l'URSSAF

Le solde  
**13 %**

Finance les formations initiales technologiques et professionnelles et peut être reversée directement à notre établissement

Le lycée Frédéric Faÿs est habilité à recevoir le versement du solde (13%) de la taxe d'apprentissage.

## Comment déclarer et verser la taxe d'apprentissage ?

Le solde (13%) de la taxe d'apprentissage sera déclaré via le DSN d'avril et versé annuellement auprès de l' **URSSAF** (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale...)

Ces sommes seront ensuite déposées par l'URSSAF à la **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)** .

## Comment affecter votre taxe d'apprentissage au Lycée Frédéric FAYS ?



Solde de la taxe d'apprentissage



2023 : les 3 étapes à connaître

→ **CALCULER**  
le montant dû  
au titre de la masse  
salariale 2022.



→ **DÉCLARER  
et PAYER**  
ce montant à l'Urssaf ou à  
la MSA via la DSN d'avril  
2023 (5 ou 15 mai 2023).



→ **FLÉCHER**  
vers le ou les établissements  
d'enseignement, les organismes  
d'insertion ou d'orientation professionnelle  
de votre choix via la plateforme **SOLTÉA**  
à compter de la fin du premier semestre  
2023.



Via la plateforme **SOLTÉA**, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), vous pourrez, dès **le 15 mai 2023**, affecter votre solde de la taxe au Lycée Frédéric FAYS

Dans cette application **SOLTÉA**, vous utiliserez le moteur de recherche avec le nom de l'établissement **FAÿS** ou son Numéro: **UAI 069063M**.

## Les news du Lycée

L'internat labélisé" Résidence Olympique"  
du Lycée Faÿs accueille 50 filles et 50 garçons.



Nous comptons sur votre soutien  
Merci!